
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS
AXA ROSENBERG INTERNATIONAL
(C-FR0010074682)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 5 juillet 2019.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds **AXA ROSENBERG INTERNATIONAL**, (ci-après l' « OPCVM »), Fonds conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

A compter 10 juillet 2019 (date d'effet), votre OPCVM sera autorisé à réaliser des opérations de prêts et emprunts de titres dans le but d'optimiser ses revenus.

Dans ce cadre, ces opérations pourront représenter environ 10 % des actifs de votre OPCVM, cependant, votre OPCVM pourra réaliser de telles opérations dans la limite maximum de 20 % de son actif net.

Aussi, pour réaliser ces opérations, votre OPCVM aura recours aux services d'AXA Investment Managers Limited (« AXA IM GS ») que nous avons ajouté à la liste des intervenants (la rémunération d'AXA IM GS sera égale à un tiers maximum des revenus d'emprunts et prêts de titres comme indiqué désormais dans le prospectus).

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire (« DICIs » et prospectus) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr à compter du 10 prochain, date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS